

PROCESSUS DE SÉLECTION

ÉQUIPE

ARTISTIC SWIMMING

ÉTAT : OCTOBRE 2025

PROCESSUS DE SÉLECTION ÉQUIPE

Swiss Aquatics Artistic Swimming publie par la présente la procédure de sélection des cadres nationaux. Ce document fait partie intégrante des directives de sélection de Swiss Aquatics Artistic Swimming.

Ce processus de sélection s'applique lorsque, dans la catégorie concernée, une équipe complète peut être constituée. L'objectif est de construire des équipes et des duos qui puissent perdurer à long terme.

RÈGLES GÉNÉRALES

L'entraîneure nationale est responsable de toutes les activités de l'équipe nationale. La responsabilité des différentes catégories est déléguée à des entraîneur·e·s qui travaillent en étroite collaboration avec l'entraîneure nationale.

Les athlètes sont sélectionné·e·s pour une seule catégorie d'âge. Cette règle vise à réduire la charge globale afin de permettre une concentration sur un seul projet et un développement sportif continu.

Swiss Aquatics Artistic Swimming peut choisir une compétition cible dans une catégorie supérieure afin de permettre aux athlètes d'acquérir de l'expérience à ce niveau.

Une participation à une compétition d'une catégorie supérieure n'est autorisée que si l'athlète dispose de suffisamment d'expérience, de l'âge requis ainsi que des compétences techniques et physiques nécessaires, et si la compatibilité avec l'école, la formation ou d'autres activités est garantie. Ce n'est qu'après un examen approfondi de ces conditions qu'une participation peut être approuvée.

L'évaluation technique de l'entraîneure nationale constitue un élément central du processus de sélection.

Les points suivants sont observés, évalués et pris en compte :

- « Hard Skills » : par ex. eggbeater, stabilité en hauteur, hybrides, précision, déplacements, techniques de portés, endurance, aptitudes acrobatiques
- « Soft Skills » : par ex. engagement, motivation, constance, comportement envers les entraîneur·e·s et les athlètes, capacité d'apprentissage et d'adaptation, auto-réflexion, expérience, potentiel futur, antécédents médicaux (dans la mesure où ils influencent la performance)

Une fois sélectionné·e·s dans leurs équipes, les athlètes sont tenu·e·s d'être un modèle pour l'ensemble des athlètes suisses. L'objectif est de créer une atmosphère de travail positive pour les athlètes et les entraîneur·e·s. Les athlètes ainsi que les entraîneur·e·s de club peuvent demander un retour de la part des entraîneur·e·s nationaux afin de soutenir leur développement.

Tous les athlètes sélectionné·e·s s'engagent à participer aux entraînements, camps, compétitions et examens médicaux prévus. De plus, le respect des règles antidopage ainsi qu'un comportement respectueux envers les membres de l'équipe, les entraîneur·e·s, les officiels et les adversaires est obligatoire. En dehors du bassin également, les athlètes ont un rôle exemplaire et représentent Swiss Aquatics Artistic Swimming avec intégrité, professionnalisme et fair-play.

SUPPLIERS



NOSER GROUP

PARTNERS



SWISSLOS



Les performances des athlètes sont régulièrement évaluées au cours de la saison. Cela comprend des tests de condition physique, de technique, de figures et d'exécution des routines, ainsi que des observations lors des entraînements quotidiens. Des analyses vidéo, des évaluations intermédiaires et des entretiens de feedback soutiennent ce développement continu.

En cas de maladie ou de blessure, chaque cas est évalué individuellement et examiné par la commission de sélection.

L'équipe Jeunesse s'engage pour une seule saison. Les athlètes Juniors et Élites sont présélectionné·e·s automatiquement pour la saison suivante, à condition qu'ils/elles aient fait partie de l'équipe de compétition la saison précédente. L'objectif de cette sélection est de bâtir une base solide pour des équipes nationales durables. Toutefois, l'objectif principal d'une équipe nationale étant d'obtenir la meilleure performance possible pour la nation, la sélection d'un effectif peut être rouverte afin d'intégrer des athlètes extérieurs au cadre. La présélection automatique pour la saison suivante ne garantit pas une place dans l'équipe de compétition définitive.

Les athlètes non sélectionné·e·s peuvent continuer à participer aux entraînements de l'équipe nationale après la fin du processus de sélection. Si un·e athlète sélectionné·e quitte l'équipe ou en est exclu·e en cours de saison, la commission de sélection peut nommer un·e remplaçant·e.

En cas d'évolution significative des performances, même après la sélection, l'entraîneure nationale peut proposer de remplacer un·e athlète de l'équipe A par un·e athlète de l'équipe B. Cette proposition doit être approuvée par la commission de sélection.

La présélection dans une équipe est déterminée sur la base des résultats PISTE ou de l'appartenance à l'équipe nationale lors de la saison précédente. Si un·e athlète ne remplit pas ces critères, il/elle peut déposer une demande d'intégration auprès de la commission de sélection, qui évaluera alors son bilan de performance pour décider de son admission ou non.

SÉLECTION DU CADRE ÉLITE

Les athlètes sélectionné·e·s pour le cadre élite doivent être âgé·e·s d'au moins 17 ans. Pour l'intégration dans l'équipe élite, sont pris·es en considération les athlètes disposant d'une expérience internationale suffisante au niveau junior ; une expérience au niveau élite est souhaitable.

La participation des cadres Juniors et Élites à plusieurs grandes compétitions doit être approuvée par le comité central. En outre, les objectifs individuels des athlètes doivent être en accord avec les objectifs collectifs de l'équipe, les objectifs de développement et la stratégie globale.

Si aucune équipe élite ne peut être constituée, des objectifs individuels sont fixés au sein du cadre élite afin d'assurer la progression des athlètes.

COMPÉTITIONS CIBLES – ÉQUIPE*

- Championnats d'Europe et/ou du Monde

COMPÉTITIONS CIBLES – OBJECTIFS INDIVIDUELS*

- Coupes du Monde et/ou compétitions sur invitation

SÉLECTION DU CADRE JUNIOR

À l'automne, un camp de sélection permet de définir un groupe d'environ 18 athlètes. Ces athlètes sont convoqué·e·s sur la base des résultats PISTE ou de leur appartenance précédente au cadre national.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- 50 % résultats des tests physiques et de la sélection des routines
- 50 % évaluation de l'entraîneure nationale

Au printemps, l'entraîneure nationale nommera un maximum de 12 athlètes pour l'équipe de compétition.

CRITÈRES DE NOMINATION POUR L'ÉQUIPE DE COMPÉTITION

- Compétences techniques : exécution de haut niveau, précision et éléments complexes dans les routines
- Impression artistique : sens musical, créativité et interprétation de la chorégraphie
- Condition physique : excellente forme, endurance et résistance
- Travail d'équipe : forte coopération et contribution positive à la dynamique du groupe
- Capacité d'entraînement : ouverture au feedback, engagement dans l'amélioration, attitude professionnelle
- Constance : performance fiable à l'entraînement et en compétition, avec progression continue
- Potentiel : perspectives de développement pour les futures compétitions et à long terme
- Expérience de compétition : résultats et expériences aux niveaux national/international
- Valeurs d'équipe : respect des valeurs fondamentales telles que l'intégrité, l'engagement et le professionnalisme

COMPÉTITION DE PRÉPARATION

- Swiss Youth Competition

COMPÉTITIONS CIBLES*

- Championnats d'Europe Juniors

- La participation aux Championnats du Monde Juniors n'aura lieu que si ceux-ci se déroulent en Europe et qu'une participation financière supplémentaire est assurée.

Afin de favoriser au mieux le développement des athlètes juniors, Swiss Aquatics Artistic Swimming vise leur participation à des compétitions élite dès l'âge de 17 ans (deuxième année dans la catégorie junior). Cela vise à faciliter la transition du niveau junior au niveau élite et à préparer les athlètes à la compétition de haut niveau.

La participation à une compétition élite n'a lieu qu'après vérification de la compatibilité avec les obligations scolaires et professionnelles, la charge globale et le nombre total de compétitions prévues dans la saison. En cas de risque de surcharge, la participation ne sera pas autorisée.

SÉLECTION DU CADRE JEUNESSE

Une présélection d'un groupe d'environ 30 athlètes est effectuée sur la base des résultats PISTE.

Au cours de la saison, les athlètes sont réparti·e·s en deux équipes de maximum 12 athlètes chacune.

Le moment de la sélection dépend de la saison et de la compétition cible, et est défini chaque année.

L'équipe A représente la Suisse lors de grandes compétitions internationales de jeunesse, telles que les Championnats d'Europe ou du Monde Juniors.

L'équipe B représente la Suisse lors d'une compétition sur invitation ou d'une autre compétition internationale.

Les compétitions cibles sont définies chaque saison.

Les athlètes en première ou deuxième année de la catégorie jeunesse sont prioritaires pour la sélection dans l'équipe B par rapport à ceux/celles en troisième année.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- 25 % résultats des figures
- 25 % résultats de sélection de la routine
- 50 % évaluation de l'entraîneuse nationale

*Sous réserve du calendrier annuel définitif.

La Direction sportive Artistic Swimming et le Comité central prendront la décision finale quant à la participation d'une équipe aux Championnats d'Europe ou du Monde.

La fédération se réserve le droit d'adapter le processus de sélection en cas de besoin. Toute modification doit être approuvée par le Comité central de Swiss Aquatics.